



# CABINET D'ETUDES KEITA

Rue 58 Porte 305 Cité UNICEF/Niamakoro BP 9014 Bamako - Rép du Mali

---

*Résumé du document « le Mali en survol 2 : Histoire, culture et vie quotidienne, destiné à l'information / formation des salariés de l'ADOMA du 21-25 janvier 2008 à Bamako (Mali) ».*

**Présenté par :**  
*Modibo Kéita*  
*Kô Samaké*

*Bamako, Avril 2008*

### **Situation géographique du Mali**

Le Mali est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1.240.238 km<sup>2</sup>. Il partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie au Nord, la Mauritanie au Nord-ouest, le Sénégal à l'Ouest, la Guinée au Sud-ouest, la Côte d'Ivoire au Sud, le Burkina Faso au Sud-est et le Niger à l'Est. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. Le pays compte environ 12 millions d'habitants.

### **L'histoire du Mali**

L'histoire du Mali remonte à la plus haute antiquité. Cette histoire s'est formée autour de faits très marquants dont la découverte de l'homme d'Asselar dans la région de l'Adrar des Iforas par le professeur Théodore Monod.

En effet le Mali a connu trois grands empires, notamment l'Empire du Ghana, l'Empire du Mali et l'Empire Songhaï. Le premier a été créé vers le V<sup>e</sup> siècle par les Soninké. La dynastie la mieux connue au Ghana fut celle des Cissé Tounkara, fondée au VIII siècle par Kaya Maghan Cissé (Kaya Maghan, titre de l'empereur, signifie « maître de l'or »). Il eut son déclin en 1076 sous le coup du mouvement Almoravide. Le second (l'empire du Mali) fut créé par Soudjata Kéita après la bataille de Kirina en 1235, contre Soumaoro Kanté. Il aura son apogée sous le règne de Kankou Moussa. Ce grand empire va être confronté au problème de succession et de gouvernance d'un territoire immensément vaste. Il eut son déclin dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Quant au troisième (l'empire Songhoï), il fut créé entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle par Soni Ali-Ber. Cet empire aura son apogée sous le règne de Askia Mohamed. Les querelles intestines que l'empire connut après le règne de Askia Mohamed contribueront à sa mise à sac par les Marocains en 1591.

Après l'époque des grands empires, on assista à une période de turbulence voire d'anarchie dominée par des Etats guerriers dont: le royaume Bambara de Ségou, le Royaume Peul du Macina, le royaume Toucouleur d'El Hadj Omar. Ces Etats guerriers vont se livrer des combats sans merci avant d'organiser la résistance contre la pénétration française. Celle-ci se précise à partir de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

En effet, en 1854-1883, Faidherbe fonde les bases de la nouvelle colonie du Haut Sénégal-Niger. La colonisation française va être confrontée à de solides résistances dont celle d'El Hadj Omar et de son fils Amadou, de Samory Touré, etc. En 1898, après l'arrestation de Samory et la prise de Sikasso, le Soudan français, va subir la colonisation jusqu'en 1960.

Après la deuxième guerre mondiale, on assista à de vastes mouvements de décolonisation dans toute l'Afrique y compris le Soudan Français. Il crée avec le Sénégal la Fédération du Mali le 20 juin 1960. L'éclatement de cette Fédération verra la proclamation de l'indépendance du Mali le 22 septembre 1960.

Le nouvel Etat malien dirigé par le Président Modibo Kéita opta pour un régime socialiste. Mais un coup d'Etat militaire dirigé par le lieutenant Moussa Traoré mit fin à ce régime, le 19 novembre 1968.

Les militaires vont mettre en place un régime dictatorial qui va souffrir de crises socio économiques et politiques à répétition. Une insurrection populaire va se déclencher en janvier 1991 et une seconde en mars 1991 qui seront réprimées dans le sang. Les militaires

démocrates interviennent avec Amadou Toumani Touré à leur tête pour mettre fin au régime dictatorial.

Les putschistes mettent en place le Comité de Transition pour le Salut du Peuple intégrant la société civile. Le CTSP ouvre la voie à la démocratisation du pays. Les partis politiques sont autorisés. Les élections législatives et présidentielles sont organisées en 1992. Alpha Oumar Konaré issu de l'ADEMA devint le premier président malien démocratiquement élu. Il se succéda à lui-même en 1997. En 2002 Amadou Toumani Touré qui avait quitté le pouvoir au profit des civiles passe au deuxième tour des élections présidentielles avant d'être réélu en 2007 dès le premier tour avec 71,20% des suffrages exprimés.

## **Les enjeux politiques et économiques actuels**

### *Les enjeux politiques*

Après la démocratisation du pays en 1991, le peuple malien a exigé plus de transparence dans la gestion des affaires publiques. A cet effet, les autorités de la 3<sup>e</sup> République ont mis en place la politique de décentralisation territoriale qui, répondait en même aux revendications de la rébellion touarègue pour d'autonomie pour les régions Nord-est.

Celle - ci renvoie à un système administratif par lequel l'Etat accorde à des entités juridiquement reconnues que sont les collectivités locales l'autonomie financière et de gestion dans des conditions prévues par la loi. Cette politique de décentralisation a connu des avancées juridiques avec l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires dont la loi fondamentale de 1993 consacrant la libre administration des collectivités territoriales. Le Mali présente 4 niveaux de collectivités territoriales : les communes (703), les cercles (49), les régions (8) et le haut conseil des collectivités territoriales.

De nos jours, la politique de décentralisation au Mali souffre de la lenteur du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales.

### *Les enjeux économiques*

Sur le plan économique, le Mali est un pays en développement, avec 65% de son territoire constitués de régions désertiques ou semi désertiques. Environ 10% de la population sont nomade et environ 80% vivent de l'agro - pastoralisme. L'émigration constitue une très importante manne de revenus. Selon une étude récente de la Banque Africaine de Développement (BAD) publiée en janvier 2008, en 2005 les fonds envoyés de la France au Mali par les migrants maliens sont estimés à 295 millions Euros (Le Monde du 30 janvier, p. 13).

Le pays est très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux des matières premières dont le coton et l'or. Suite à la chute du cours du coton sur le marché mondial en 2005, les paysans maliens produisent aujourd'hui à perte.

Le rapport sur le développement humain du PNUD (Programme des nations unies pour le développement) de 2005, montre que le Mali figure parmi les quatre pays les plus déshérités du monde. L'IDH (Indicateur pour le développement humain) le situe en effet à la 174<sup>e</sup> position sur 177 Etats pour lesquels l'ONU dispose de données.

Le programme d'ajustement structurel imposé en 1984 par les institutions financières internationales (Banque mondiale et le Fonds Monétaire International) avec ses corollaires comme la privatisation des sociétés nationales, contribue à aggraver cet état de pauvreté.

L'économie malienne est très largement tributaire des aléas climatiques.

## **Le secteur informel au Mali**

Au Mali, comme dans la plupart des pays en développement, on assiste de plus en plus à un développement exponentiel du secteur informel.

Le concept de *secteur informel* ou *secteur non structuré* est une apparition relativement récente en Afrique. On en a parlé pour la première fois au Ghana en 1965.

On rencontre certaines terminologies qui tendent à désigner la même chose : secteur de transition, activités marginales, secteur non structuré, activités tradi-modernes, économie populaire, petits métiers, etc.

Plusieurs caractéristiques sont données au secteur informel dont : ses rapports faibles avec l'administration ; ses rapports inexistantes avec le système bancaire ; ses rapport inexistantes/faibles avec le système d'éducation ou de formation ; son faible niveau d'organisation et en particulier l'absence de comptabilité ; ses techniques de production à forte intensité de main d'œuvre ; une facilité d'accès et d'installation sur des marchés ouverts à la concurrence ; son recours général aux ressources locales approvisionnées par les commerçants à des taux usuriers.

Il existe en effet des secteurs informels : Le secteur informel de survie ; le secteur informel de promotion et le secteur informel de transition.

L'étude de l'OEF (Observatoire pour l'Emploi et la Formation) sur le secteur informel a identifié 715 914 unités informelles qui sont majoritairement constituées d'entreprises individuelles : 91%. Ce taux grimpe à 95% des unités pour le District de Bamako. Il existe aussi des coopératives (0,3% des unités informelles) et les sociétés (1% des unités informelles) qui, toutefois, demeurent marginales.

Le secteur informel absorbe le maximum d'actifs au Mali, qui, conformément à la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP 1993) de la 15<sup>ème</sup> CIST, se répartissent en « indépendants », « employeurs (patrons) », « salariés », « associés », « gérants », « aides familiaux » et apprentis.

Les comptes de la nation en 1996 ont estimé à 1 171 milliards de FCFA sa contribution dans la production des biens et services sur un total de 1 881 milliards de FCFA soit 62% du total de la valeur des biens et services créés dans le pays.

En 2001, la contribution du secteur informel dans les recettes fiscales était de 3%.

Avec 31% des actifs occupés du pays dont 71% d'actifs urbains, il constitue une mamelle pour beaucoup de personnes victimes du chômage et de la pauvreté. Mais ce secteur contribue aussi à la précarité de l'emploi, au travail des enfants, etc.

L'Etat malien déploie des efforts en faveur du secteur informel. Sur le plan institutionnel et légal ont été créées des structures d'appui dont l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), la Fédération nationale des artisans du Mali (FNAM) et le Centre national de promotion de l'artisanat (CNPA). Au niveau de l'accès au crédit est initiée et mise en œuvre une politique volontariste de développement de la micro-finance.

## **Habitat et santé au Mali**

Si les Maliens ont, en général, tendance à n'investir dans la santé qu'en cas d'absolue nécessité, la plupart considère un logement propre comme un objectif majeur de leur activité professionnelle et le symbole d'une vie réussie.

### **Habitat**

Le taux de croissance des centres urbains au Mali s'élève à 5%. La précarité de l'habitat fait qu'on assiste à la floraison des quartiers spontanés avec des conditions socio-économiques et environnementales déplorables.

La politique de l'habitat au Mali revêt diverses formes à savoir la constitution de parcelles, la recherche et la construction de logements dans des conditions accessibles au Malien moyen. Les principaux acteurs impliqués sont entre autres: l'Etat, le secteur privé et les coopératives d'habitat.

Dès 1961, l'Etat crée la Société d'Equipeement du Mali (SEMA). L'Agence de Cessions immobilières (ACI), créée en 1992, est en train d'apporter des résultats concluants, mais les prix pratiqués sur les parcelles mettent à l'écart les bourses modestes.

L'Office Malien de l'Habitat a été créé en 1996 pour élargir les possibilités d'accès à un logement.

Au Mali, les besoins en logements se chiffrent à environ 120 000 logements par an (cf. Forum Malikounda.com).

L'Etat a mis en route en 2003 un programme national de 3500 logements décents. De 2003 à 2007, il a été réalisé un total de 4066 logements alors que le nombre de demandeurs enregistrés a été de **30 327** personnes.

Il est prévu la construction de plus de 10 000 logements sociaux à travers tout le pays d'ici 2012, dont 4500 par l'Etat et le reste dans le cadre du partenariat public-privé.

Malgré un environnement juridique incitatif, ce boom immobilier est sérieusement menacé par la faiblesse du mécanisme de financement et refinancement de l'habitat.

### **Santé**

Le Mali connaît de sérieux problèmes de santé. La persistance de maladies telles que le paludisme, le sida et le diabète fait que le pays affiche un taux de mortalité préoccupant. En effet, le taux brut de mortalité est estimé à 16,82 pour mille. Le taux de mortalité infantile est de 107,32 pour mille (population totale), homme 117,32 pour mille et femme 97,54 pour mille. L'espérance de vie à la naissance est de 49 ans. Pour les hommes, elle est estimée à 47,05 ans et pour les femmes à 51,01 ans. Il existe 4 médecins pour cent mille habitants.

Les infrastructures sanitaires sont en nombre insuffisant avec un faible niveau d'équipement. Au sommet de ces infrastructures se situent les hôpitaux et au bas de l'échelle se trouvent les centres de santé soit communautaires (CSCOM etc.) soit privés (cliniques, cabinets de soins etc.). De belles initiatives sont mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle politique de santé.

### **La politique**

Le 15 décembre 1990, le gouvernement de la République du Mali a adopté une politique sectorielle de santé et de population, ambitionnant de résoudre les problèmes prioritaires de santé du Pays. En 1993, il a défini une nouvelle politique de solidarité pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation en vue d'une plus grande justice socio-sanitaire et d'un meilleur partage.

Ces deux politiques ont constitué le cadre de référence de l'ensemble des projets et des programmes de développement socio - sanitaire exécutés au cours de ces dernières années. Cette politique de santé connaît déjà des résultats encourageants.

## **Culture et société au Mali**

Le Mali est un pays qui connaît une très grande diversité culturelle liée à la multiplicité des ethnies. Nous tenterons dans ce chapitre de mettre en exergue, mais très brièvement, les principaux éléments de la culture malienne et quelques traits distinctifs de la société malienne.

### **Les ethnies**

Le Mali compte environ une vingtaine d'ethnies dont, les principales sont : les Bambaras, les Malinkés, les Soninkés ou Sarakolés, les Peuls, les Dogons, les Touaregs, les Sonrhais, les Bozos, Somonos, les Miniankas, les Bobos ou *Bwa*, les Sénoufos, les Khassonké, les Maures et les Toucouleurs. L'interaction entre ces différentes ethnies est si forte qu'à certains niveaux on retrouve les mêmes croyances. A titre d'exemple, le python légendaire protecteur du bétail, connu chez les Peuls sous le nom de *Thianaba*, figure dans le panthéon du Mande (Malinké) sous celui de *Ninki Nanka* et domine la cosmogonie des Sarakolés qui le dénomment *Bida* (un python géant qui assurait la prospérité de l'empire du Ghana). Le métissage entre les différentes ethnies du Mali est très important surtout en milieu urbain. A cet effet, de nos jours, l'accent doit être beaucoup plus mis sur la conscience qu'ont les individus d'appartenir à telle ou telle ethnie. Car l'appartenance ethnique est perçue beaucoup plus comme un fait culturel que biologique.

### **Les langues**

La langue officielle est le français qui est parlé par une petite minorité. Le Bambara demeure la langue nationale la plus parlée. Les langues nationales transcrites sont : Le Bamanankan, le Fulfuldé, le Senara ou Sénoufo, le Soninké, le Songhoï, le Dôgôsô ou Dogon, le Tamasheq, le Mamara ou Minyanka, le Bozo, le Maure, le Malinké, le Khassonké et le Bômou ou Bobo (cf. Famanta Demba, linguiste au CNREF- Centre National des Ressources en Education Formelle).

### **Les croyances au Mali**

L'histoire du Mali est émaillée de guerres religieuses. On peut retenir la mise à sac de l'empire du Ghana en 1076 par les fanatiques musulmans (les almoravides) et la proclamation de la Djihad (guerre sainte) par El hadj Oumar entre 1854 et 1864. Les adeptes de la Tidianiya font encore du pèlerinage à Badiangara où a disparu en 1864 leur chef spirituel (El Hadj Oumar) dans des conditions mystérieuses.

De nos jours trois grandes religions prédominent au Mali : L'Islam, le Christianisme et la Religion Africaine improprement qualifié d'animisme.

### **Les maîtres de la parole : les griots**

Les peuples du Mali sont de ceux qui ont le mieux conservé les traditions de leurs sociétés. Que ce soit chez les Bamanan, les Malinké, les Peul ou les Soninké, des groupes se sont spécialisés dans la conservation des traditions orales. Ce sont les griots, organisés en castes endogames (qui se marient entre elles en général) et qui, se transmettent la tradition de génération en génération (cf. Notre Librairie, 1984, p : 41).

### **La parenté à plaisanterie (« Sinankuya »)**

Cet élément de la culture malienne constitue en tant que tel un véritable facteur de stabilité sociale. Elle consiste pour deux groupes ayant des relations privilégiées (deux ethnies ou deux clans d'une même ethnie, deux patronymes, deux corporations, etc.) à s'échanger des paroles amicalement, censées révéler les réalités supposées cachées de chacun. Les deux parties sont obligées d'accepter mutuellement les critiques les plus virulentes dans un « esprit sportif ». Le « Sinakuya » exclut toutefois toute agression physique ou atteinte à l'intégrité morale de l'autre.

### **L'architecture**

Elle varie d'une localité à l'autre. Cependant, au niveau des villes (carrefours de rencontre des différentes ethnies) il existe la tendance à une certaine harmonisation. Quelques villes et/ou sites historiques arrivent à conserver une certaine personnalité architectonique (Ségou, Djenné, Tombouctou, le plateau dogon etc.).

### **La littérature**

La tradition orale constitue encore la base essentielle de la littérature du Mali. Cette tradition orale est généralement véhiculée par les griots et certaines vieilles et sages personnes. C'est pourquoi Amadou Hampâté Bâ a dit qu'« en Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle ».

Un fait très marquant de la littérature malienne est la tenue chaque année du festival littéraire « Etonnants voyageurs » à Bamako et dans les principales villes du Mali.

### **La musique**

La musique malienne se situe entre tradition et modernité. Les instruments traditionnels comme la kora, le balafon ou le djembé sont toujours largement utilisés tantôt dans style traditionnel, tantôt dans style « musique du monde » (world music).

### **Le cinéma**

Le cinéma malien est émergent et toujours présent aux différents rendez-vous continentaux. Ce cinéma qui est un reflet typique de la culture malienne contemporaine connaît un certain nombre de réalisateurs célèbres comme Adama Drabo, Souleymane Cissé, Kalifa Dienta, Falaba Issa Traoré, Cheick Oumar Sissoko, Abdoulaye Ascofaré et Assane Kouyaté. L'Étalon du Yenenga, le grand prix du FESPACO (festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou) a été remporté trois fois par le cinéma malien.

### **La photographie**

Commencée en 1994, la rencontre africaine de la photographie a lieu à Bamako tous les deux ans. De nombreux photographes maliens se sont illustrés mondialement à travers leurs œuvres d'artistes.

### **Le théâtre**

Le « kotèba » demeure la forme la plus originale du théâtre malien. Les troupes théâtrales contemporaines (le Groupe Dramatique du Mali par exemple) s'inspirent de cette forme traditionnelle pour véhiculer dans les villages des messages sur la santé (la prévention du sida, la vaccination) et la protection de l'environnement. Le « kotèba » est aussi appliqué à la psychothérapie.

## **La migration au Mali**

### ***Les fondements***

Au Mali, la migration est un fait historique et social. Le Mali est un pays de forte tradition migratoire. Ce phénomène concerne actuellement plus de 4 millions de maliens soit le 1/3 de la population. Elle est bien ancrée dans la culture malienne. Au Mali, on dit qu'un jeune qui a beaucoup voyagé en sait autant qu'un vieillard de cent ans.

Selon plusieurs études menées au niveau national le phénomène de la migration au MALI ne s'explique pas par une seule cause. Ainsi, les causes généralement avancées sont entre autres économiques, sociales, culturelles et politiques.

### ***Migration et développement***

Face à l'enjeu que représente la question des migrations, des actions bilatérales notamment entre le Mali et la France existent et se consolident timidement. Ainsi, il existe en matière de gestion de la question de migration un comité franco-malien. Ce cadre de concertation permanente et inédite, créée en mai 1998, procède de la volonté commune des gouvernements malien et français d'une gestion conjointe de l'épineux problème des migrations dans un cadre de développement. Ce comité se situe dans le cadre de la politique du co-développement.

## **L'excision**

### ***Les fondements***

L'excision est une pratique qui plonge ses racines dans la nuit des temps. Elle est pratiquée par toutes les ethnies au Mali, à l'exception des Songhaï et des Touaregs.

Concernant les origines de cette pratique, différentes thèses sont émises par des chercheurs. Un des fondements part du principe que l'homme/la femme à sa naissance serait bisexuel (mâle et femelle à la fois). Le prépuce représente la féminité chez le garçon et doit être enlevé par la circoncision et le clitoris constitue l'élément masculin de la jeune fille qui doit disparaître par l'excision. Laissés à leur état naturel, le prépuce et le clitoris seraient animés de forces maléfiques. La pratique de l'excision, auparavant s'inscrivait dans le processus de socialisation de l'enfant. De nos jours, beaucoup de voix s'élèvent pour qu'elle soit abandonnée grâce à l'information et la sensibilisation.

### ***Lutte contre l'excision***

De nombreuses actions sont entreprises par les Associations et ONG en matière de lutte contre la pratique de l'excision qui sort de plus en plus du tabou. Cette lutte de façon générale s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les violences faites à la femme. Des stratégies telles que la reconversion des exciseuses, plaidoyer/lobbying, sensibilisation et implication des populations concernées, assistance aux victimes de la pratique de l'excision, sont mises en œuvre.

## **La médiation traditionnelle au Mali**

Les conflits sont toujours inhérents à la vie en société.

Au Mali, pendant des siècles des communautés ou des groupes ethniques ont développé des pratiques traditionnelles de gestion ou de médiation des conflits entre individus et groupes

d'individus. Ces pratiques impliquent des personnes aux statuts différents, des croyances à des forces surnaturelles, etc.

La société malienne dans son ensemble présente des catégories sociales qui sont spécialisées dans les médiations. Nous pouvons citer entre autre les « Niamakala » ou homme de caste (forgerons, griot, cordonnier, etc.), les sages, les cousins à plaisanterie, etc.

Ces mécanismes traditionnels de médiation bien qu'affaiblis par les influences externes, continuent encore dans plusieurs localités du Mali à répondre aux besoins.

### **Le mariage**

Le mariage est perçu au Mali comme une affaire entre deux groupes de parenté et non entre deux individus (futurs mari et épouse). En tout cas les deux intéressés (futurs, mari et épouse) s'effacent au profit des groupes de parenté concernés. Sur le plan traditionnel les prestations matrimoniales varient d'un groupe à un autre. Le code de mariage fixe la dote à dix milles francs CFA pour la jeune fille et cinq milles francs CFA pour la femme qui a déjà contracté un mariage (cf. article 3 du code du mariage et de la tutelle).

Au MALI, on constate sur le plan traditionnel le mariage par rapt ou par enlèvement (fréquent chez les Minyankas, les Dogons et les Bobos), le mariage endogène et exogène, le mariage forcé, le mariage par consentement, le lévirat, etc. La polygamie est pratiquée par presque tous les groupes ethniques du Mali bien que diversement appréciée par les individus. Une minorité de femmes surtout en milieu urbain, a tendance à s'y opposer.

Le défi qui se pose aujourd'hui dans le cadre du mariage au Mali, constitue la reconnaissance juridique du mariage religieux tant défendu par les associations musulmanes qui délivrent des certificats de mariage dans les mosquées qui n'ont aucune valeur juridique.